

## Les termes du contrat

Les fiches précédentes énumèrent les points essentiels du contrat d'édition. La précision avec laquelle les partenaires souhaitent prévoir toutes les éventualités peut en allonger considérablement les termes. C'est ainsi que nous assistons, en France, au fil des ans, à une inflation de la longueur des contrats. Certains pensent que les juristes dont s'entourent aujourd'hui les grandes maisons sont à l'origine du phénomène ; d'autres, plus prosaïques, prétendent que la possibilité d'appuyer sur un simple bouton pour sortir plusieurs feuillets de la mémoire d'un ordinateur, sans recourir à la frappe d'une secrétaire serait une cause tout aussi profonde. Rien n'oblige les éditeurs Africains à suivre le mouvement! Vous trouverez ci-dessous une liste des points indispensables et sur les fiches suivantes un exemple de contrat.

### Plan du contrat

Désignation des parties

Objet du contrat

#### **1- Étendue de la cession**

dans le temps,

dans l'espace,

avec ou sans les droits annexes (citer chacun d'entre eux)).

#### **2- Remise du texte**

forme et date,

précisions sur les épreuves et corrections.

#### **3- Production et exploitation de l'ouvrage**

#### **4- Droits d'auteur**

assiette,

taux,

exploitation des droits annexes,

réédition et versements des droits.

#### **5- Fin du contrat,**

mévente,

solde.

#### **6- Droit de préférence**

#### **7- Règlement des différends**

### La notion de droits annexes

Dans la majorité des cas, l'auteur cède à l'éditeur, en plus de l'exploitation des droits de reproduction, le droit d'exploiter les droits annexes, c'est-à-dire l'exploitation du livre sous d'autres formes : édition de poche, édition numérique, traductions, enregistrement sonore, adaptation théâtrale ou cinématographique, par exemple.